

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
2^e colonne la ligne.

Les annonces de 1^{re} et 2^e colonne sont r. cu à Cahors au bureau du Journal du Lot rue de la Mairie, 6, et le paiement d'avance.
— Les lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZER, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Janvier 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9 janvier...	68 85	99 75
Du 10.....	68 82	99 70
Du 11.....	68 95	99 65

Avis important à nos Abonnés

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de *Paul et Virginie*, publiée par M. ALPHONSE LEMERRE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

BULLETIN.

On a distribué mardi aux députés, avec le rapport complémentaire de M. Gressier, le texte rectifié du projet de loi sur la réorganisation de l'armée et de la garde nationale. Nous reproduisons les principales modifications admises par la commission d'accord avec le Conseil d'Etat et le ministre de la guerre.

D'après le nouvel article 4 font partie obligatoirement de la garde nationale mobile les jeunes gens qui se sont fait exempter dans l'armée. Les substitutions sont autorisées dans la famille jusqu'au sixième degré inclusivement; le substitué doit être âgé de moins de 40 ans et remplir les autres conditions prévues par la loi de 1832.

Indépendamment des motifs d'exemption portés aux paragraphes 1 et 2 de l'art. 13 de la loi de 1832, les conseils de révision dispensent du service dans la garde nationale mobile :

- 1° Ceux auxquels leurs fonctions confèrent le droit de requérir la force publique;
- 2° Les ouvriers des établissements de la marine impériale et ceux des arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat dont les services ouvrent des droits à la pension de retraite;

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 janvier 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE VI

RÉVÉLATIONS.

(Suite).

— Nullement; c'est vous qui vous oubliez et qui oubliez les lois de l'honneur, dit-elle en s'emportant de plus en plus.

— J'ai promis à ton père mourant de veiller sur toi sous ma responsabilité; tes reproches ne peuvent donc pas m'atteindre.

— Mon Dieu, mon Dieu ! s'écria-t-elle.

Heren ayant fait quelques pas dans l'intention de se retirer, Edith ne put se contenir plus longtemps.

« Je vous avouerai tout, lui dit-elle, plutôt que de

La reproduction est interdite.

- 3° Les préposés du service actif des douanes et des contributions indirectes;
- 4° Les facteurs de la poste aux lettres;
- 5° Les mécaniciens de locomotive sur les chemins de fer.

Les conseils de révision dispensent également les jeunes gens se trouvant dans l'un des cas de dispenses prévues par l'art. 14 de la loi de 1832, par l'art. 79 de la loi du 15 mars 1850 et par l'art. 18 de la loi du 10 avril 1867, les jeunes gens qui auront contracté, avant le tirage au sort, l'engagement de rester dix ans dans l'enseignement primaire, et qui seront attachés, soit en qualité d'instituteur ou en qualité d'instituteur-adjoint, à une école libre existant depuis au moins deux ans, ayant au moins 30 élèves.

La dispense ne peut s'appliquer aux instituteurs ou aux instituteurs-adjoints d'une même école que dans la proportion d'une, par chaque fraction de 30 élèves.

Les conseils de révision dispenseront également, à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de dix pour cent, ceux qui auront le plus de titres à la dispense.

Sont exclus de la garde nationale les individus désignés aux nos 1 et 2 de l'art. 2 de la loi du 21 mars 1832.

Le nouvel article 7, concernant le remplacement dans la garde nationale mobile est ainsi conçu :

« En cas d'appel à l'activité ou de réunion des bataillons de la garde nationale mobile, conformément à l'art. 3 de la présente loi, le conseil de révision, réuni au chef lieu de département ou d'arrondissement, pourra dispenser du service d'activité, à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de 4 pour cent ceux qui auront le plus de titres à cette dispense.

Il pourra autoriser le remplacement au profit :

- 1° De ceux qui se trouvent dans l'un des cas d'exemption prévus par les nos 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832;
- 2° Du chef d'un établissement agricole industriel ou commercial, ou de celui qui le dirige lorsque la présence de l'un ou de l'autre, à la tête de cet établissement, sera reconnue nécessaire.

Voici les dispositions transitoires qui concernent les jeunes conscrits de la classe de 1867, dont le tirage au sort s'effectuera de février à mars prochain :

« Les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1867 jouiront simultanément du droit

de se faire remplacer ou exonérer.
» Le nombre de exemptions ne pourra dépasser le nombre des rengagements et des engagements après libération qui auront été contractés avant le 1^{er} avril 1868.

» Le nombre des exemptions sera réparti par canton, par un arrêté du ministre de la guerre, proportionnellement à celui des exemptions prononcées en 1867, dans le même canton.

» Les exemptions seront prononcées suivant l'ordre des numéros des tirages, en commençant par les derniers.

Il paraît que le gouvernement russe se repent de ses libéralités momentanées envers la Pologne. Un ukase du 26 mai avait promis à un certain nombre d'exilés de rentrer dans leur pays. Un nouvel édit abroge ces dispositions bienveillantes.

La frégate *Novara*, qui rapporte les restes mortels de l'empereur Maximilien; n'arrivera à Trieste que vers le 12 janvier. De grands préparatifs sont faits dans la ville pour la procession funéraire qui aura lieu. Le roi des Belges n'y assistera pas, comme on l'avait dit, mais il y sera représenté, ainsi que la cour d'Autriche.

Le gouvernement prussien vient de demander aux puissances européennes d'envoyer à leurs ambassadeurs et ministres, près la cour de Berlin, de nouvelles lettres qui les accréditent auprès de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Le président Johnson a reçu le ministre prussien en qualité de représentant de ce confédération, qui est ainsi reconnue aussi bien en Amérique qu'en Europe.

Des lettres de Florence parlent de négociations ouvertes entre le centre et la gauche pour la formation d'un nouveau cabinet qui serait présidé par le général Durando.

Le Pape a fait remettre au cardinal Andrea une rétractation que le prélat a aussitôt signée. De Rome également, il nous vient la nouvelle que Mgr Darboy, archevêque de Paris, et Mgr Lucien Bonaparte, prélat du Saint-Siège, sont acceptés, par le Pape, comme cardinaux. La promotion aura lieu à mois de mars.

Les dépêches anglaises ne sont guère rassurantes sur tous les points du Royaume uni, le fédéralisme est une menace et un péril. C'est au

— Et elle renferme des passages qui me concernent ?

— Oui, madame.

La reine se leva et se promena un instant dans la pièce avec agitation, puis elle reprit :

« Verelm ! — va me chercher Verelm ! »

Celui-ci ne tarda pas à paraître.

« Hâtez-vous, lui dit la reine après lui avoir donné ses instructions; il s'agit de graves intérêts, hâtez-vous ! »

Il disparut en un clin d'œil.

« Edith, reprit-elle alors, je ferai pour Puke et pour toi tout ce qui sera en mon pouvoir, d'autant plus que les intérêts de l'Etat, du trône même, de vrais-je dire, sont en jeu maintenant. Mais ne compte pas trop sur mon appui; je ne suis pas moi-même sans inquiétude. »

A ces mots, elle la quitta pour retourner au salon. A peine y était-elle rentrée qu'on annonça le baron Heren, dont l'apparition en ce moment causa une surprise des plus désagréables.

Le roi jeta un regard sur la reine pour pénétrer ses pensées; mais il ne découvrit rien qu'un fier sourire qui se jouait sur ses lèvres.

« Sire, dit Heren, pardonnez-moi d'oser solliciter une audience particulière. Le moment est inopportun peut-être; mais V. M. reconnaitra bientôt qu'il s'agit d'une affaire urgente. »

La reine fit un signe à son entourage, et chacun se retira.

« Sire, reprit Heren, j'ai lieu de me plaindre des trabans de V. M.; ils ont porté la main sur moi, ce qui est une grave offense à la dignité dont je suis

revêtu.
« Voici, Sire, ce qui vient de se passer : J'allais faire une visite à M^{le} Caring pour une affaire privée, quand je fus arrêté et appréhendé au corps par un piquet de trabans. Même quand j'eus décliné mon nom et ma qualité, ils me menacèrent de me conduire à la grand-garde; et ce ne fut qu'à force d'instances que j'obtins de l'officier, qui finit par me reconnaître, la permission de me rendre auprès de V. M.

— Quel est cet officier ? demanda le roi.

— Il se nomme Verelm. — J'avoue, Sire, que je n'aimerais pas à saisir le Sénat de cette affaire; mais je demande l'expulsion de Verelm du corps des trabans.

— Satisfaction vous sera donnée, baron; nous allons le faire appeler.

— Différez un instant, je vous en prie, objecta la reine. — Répondriez-vous d'abord à quelques questions, M. le baron Heren ?

— A vos ordres, madame.

— Désirez-vous savoir, avant tout, qui a été la cause première de l'incident dont vous vous plaignez ?

— Naturellement, madame, c'est ce qui m'importe le plus.

— Eh bien, M. le baron, c'est moi !

Le roi tressaillit à la pensée de tous les désagréments qui pouvaient résulter de cette franchise spontanée. Heren, au contraire, s'en félicitait de tout cœur.

« Il y a une heure environ, continua Louise-Ulrique avec un calme surprenant, on m'informa que deux personnes suspectes s'étaient introduites, à la

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 9 janvier.

Dans un banquet de chasse, à Barby, M. de Bismarck, entouré d'un cercle de membres de la haute aristocratie, a donné des explications sur la situation politique. Il a dit que le spectre d'une guerre avec la France était une pure fantasmagorie, et il a engagé tous les assistants à mettre de côté toute inquiétude à cet égard.

Washington, 8 janvier (par le câble Atlantique). Le Sénat a voté la loi qui dispense de l'impôt la récolte du coton en 1868, et abolit les droits sur le coton étranger.

La chambre des représentants a adopté une résolution qui permet la vente de 54 bâtiments cuirassés, dont l'Etat n'a pas besoin. — La commission militaire du Sénat propose de désapprouver le déplacement du général Stanton.

Suez, 8 janvier.

On mande de Senaffe (Abyssinie) que l'armée sanitaire des troupes britanniques est bon. Les indigènes se montrent bienveillants.

Une lettre de Magdala, 11 décembre, porte que les prisonniers étaient en bonne santé.

Le bruit court que le roi de Choa et de Waagshum était à Gobozié près de Magdala.

L'Empereur Théodoros était toujours fort indécis.

Florence, 8 janvier, soir.

L'Opinione publie une lettre de Civita-Vecchia annonçant qu'une partie des troupes françaises concentrées à Civita-Vecchia a été dirigée sur Viterbe où elle prendra ses quartiers d'hiver. Cette mesure a été prise par suite des souffrances éprouvées par les soldats français qui, faute de logements, étaient obligés de camper à la belle étoile. On assure qu'il en a été donné avis au gouvernement italien pour éviter toute interprétation inexacte.

Vienne, 8 janvier, soir.

La Nouvelle presse libre constate que les meilleures relations existent entre l'Autriche et l'Italie, et elle en donne comme preuve le fait que la Grand-Croix de Léopold vient d'être conférée au comte de Barral, le ministre italien, qui vient d'être rappelé. Une autre preuve se trouve dans les cordiales félicitations qui ont été échangées à l'occasion de la nouvelle année entre les cours de Vienne et de Florence. Des félicitations également cordiales ont été échangées entre Paris et Vienne.

On assure que l'Ambassadeur d'Autriche à Rome, M. le comte de Crivelli, a reçu, sur les instances du nouveau ministre des cultes, M. de Kasner, des instructions énergiques dans la question du concordat.

ITALIE

Les correspondances italiennes sont plus rassurantes. On croit à la consolidation du nouveau cabinet.

M. Menabrea compte obtenir, au scrutin sur le vote de confiance qui va être demandé à la Chambre, une majorité de 30 à 35 voix.

M. Cadorna, ministre de l'intérieur, groupe autour de lui une douzaine de députés qui, précédemment, n'ont pas voté avec le ministère.

A côté de ces informations tranquilisantes, nous devons placer les bruits de grands préparatifs militaires en Italie.

« L'armée italienne a su faire l'unité de l'Italie en affrontant les dangers et en se soumettant à toutes sortes de sacrifices. Mais il y aura encore de nouveaux sacrifices à consommer, de nouveaux périls à braver, et je suis sûr que l'armée saura faire son devoir, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

Il est aisé de comprendre l'effet produit par ces paroles. Sont-elles un symptôme de guerre? Sont-elles un prélude de coup d'Etat? Dans la situation de la péninsule, toute supposition est possible!

Pour extrait: A. Layton.

Les journaux anglais sont remplis de douloureux détails sur la détresse des populations ouvrières. Voici ce que nous lisons dans l'Evening star, de Londres: « Quand est-ce que l'on n'entendra plus dire que, dans une partie de notre pays, un homme meurt d'indigestion pour avoir mangé avec excès, tandis que, dans un autre endroit, une femme périt d'inanition les dents enfoncées dans la chair de son bras? Depuis deux ans, plus d'un million d'anglais sont morts uniquement de faim. »

Dans le nord de la Russie, la peste sibérienne se joint à la famine et détruit les derniers troupeaux du peuple affamé. Les récits des feuilles moscovites ne sont pas moins affligeants que ceux de la presse anglaise.

Pour extrait: A. Layton.

LA FAMINE EN ALGERIE

Mgr l'Archevêque d'Alger, a adressé la lettre suivante à la France:

Paris, le 1er janvier 1868.

Monsieur le rédacteur,

Veillez me permettre d'emprunter la voie de votre journal pour adresser un appel à la charité catholique en faveur des habitants indigènes de l'Algérie.

J'ai hésité à prendre cette initiative, surtout en présence des besoins si nombreux du St-Siège, de l'Eglise et de la France; mais le mal s'étend chaque jour davantage et prend des proportions plus douloureuses. Je ne crois pas qu'il me soit permis de me taire plus longtemps.

C'est, en effet, la famine avec toutes ses horreurs qui décime la population indigène, déjà si éprouvée par les ravages du choléra. Deux années de sécheresse, l'invasion des sauterelles ont épuisé toutes les ressources. Depuis plusieurs mois un grand nombre d'Arabes ne vivent que de l'herbe des champs ou des feuilles des arbres, qu'ils broutent comme les animaux; et maintenant, avec un hiver plus rigoureux que d'habitude, leurs corps épuisés ne résistent plus; ils meurent littéralement de faim. On les voit presque nus, à peine couverts de haillons, errer par troupes sur les routes, dans le voisinage des villes, d'où l'on a été obligé de les conduire pour éviter des désordres de toute espèce; on les voit attendant les tombereaux qui enlèvent les immondices pour se

faveur de l'obscurité, dans la cour du palais; et comme il était impossible de se douter, M. le baron, que vous étiez un de ces prétendus suspects, je donnai l'ordre de les observer et de les arrêter, s'il y avait lieu. C'était là une mesure de précaution que vous ne pouvez blâmer, je pense.

« Madame, répliqua Heren avec assurance, je suis entré au palais ostensiblement, et j'étais seul. »

La reine sonna et fit appeler Hélène.

« Hélène, lui dit-elle dès qu'elle se présenta, tu viens de recevoir la visite d'un monsieur. »

« Oui, madame, d'un voyageur de Schonen, répondit Hélène, qui croyait que personne n'avait vu le baron Jerna. »

« C'est tout ce que je voulais savoir; tu peux te retirer. »

Ce qu'Hélène avait vu et entendu suffit pour la convaincre qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire sur le tapis.

« A tout prix, se dit-elle, il faut que je sache ce qui se passe. »

En s'éloignant, elle ouvrit bien, il est vrai, la porte comme pour sortir; mais, au lieu de cela, elle se glissa à pas de loup jusque dans l'embrasure de la fenêtre la plus voisine, dont les rideaux baissés lui offrirent une cachette.

« Vous avez entendu, baron, reprit la reine: ce voyageur est entré en même temps que vous. Il m'a apporté peu que ce soit oui ou non à votre insu; mais il ne me serait pas indifférent que vous pussiez croire, à tort, que j'ai donné mon ordre lorsque je savais déjà que vous étiez un des visiteurs suspects. »

« Le comte et la comtesse Caling, » annonça au

les disputer et les dévorer. Rien ne les rebute. Ils vont jusqu'à déterrer, pour les manger, les animaux morts de maladie. Ils enlèvent ceux de nos colons, qui sont obligés de garder leurs fermes le fusil à la main. Chose affreuse à dire, plus affreuse encore à voir, on en trouve chaque matin sur les routes, dans les champs, étendus morts d'inanition; on en a trouvé jusqu'à six, huit, dix et douze ensemble à côté les uns des autres.

Nos journaux d'Algérie sont pleins de ces lugubres récits. Ces pauvres gens, dénués de tout, montrent encore un courage, une résignation farouche, qui seraient vraiment admirables s'ils étaient inspirés par un sentiment chrétien, et s'ils ne naissaient pas de leur triste fatalisme musulman, qui est la première cause de leurs maux, parce qu'il empêche de leur part toute prévoyance. Lorsqu'il sentent venir la mort, cette mort lente et affreuse qu'amène la faim, ils ne se plaignent pas; ils ne se révoltent pas; ils s'étendent sur la terre au bord du chemin, s'enveloppent de leurs haillons, se couvrent la face et attendent leur dernière heure en murmurant le nom d'Allah.

C'est ainsi qu'ils sont morts du choléra durant tout cet été; et cet ainsi qu'ils meurent maintenant de faim, littéralement fauchés par ces fléaux, comme la moisson par la main du moissonneur.

Des calculs qui ne sont pas exagérés font monter jusqu'à plus de 100,000 le nombre des victimes dans ces six derniers mois? Jugez par-là, monsieur, du nombre des veuves, des orphelins, des vieillards restés sans ressources.

Ces malheureux se présentent en longues troupes dans les cours des fermes, aux portes des cités; on recueille les petits enfants sur les chemins, quelquefois suspendus encore au cou de leurs mères mortes, quelquefois aussi eux-mêmes expirants.

On m'en a apporté que j'ai adoptés. Mgr l'évêque d'Oran m'écrivait avant-hier qu'on lui en avait apporté de même. Il me disait que près de lui, comme près de moi, on meurt de faim, et je sais que la misère n'est pas moins grande dans la province de Constantine.

Dans ces tristes circonstances, le gouvernement de l'Algérie remplit admirablement son devoir. Du travail est proposé à tous les hommes valides, et il y en aura pour tous. Un secours extraordinaire pour les veuves et les orphelins est aussi demandé au Corps législatif, et il sera sans doute accordé.

Mais ce secours sera bien certainement bien insuffisant pour les orphelins qu'il s'agit surtout d'adopter, d'élever. C'est donc pour eux, pour ces pauvres enfants, que je sollicite la charité des âmes chrétiennes et généreuses. Il faudrait pouvoir tous les recueillir. Nos bonnes sœurs se chargeraient volontiers de cette œuvre de miséricorde. Mais ce sont les ressources qui leur manquent, et qui me manquent absolument à moi-même. Avant de solliciter la charité des autres, j'ai donné tout ce que j'avais; maintenant, je recevrai avec reconnaissance ce que la charité m'enverra à Alger, où je vais rentrer demain.

La liste des offrandes qui me seraient adressées sera publiée dans la Semaine religieuse d'Alger, et une commission de patronage, composée d'ecclésiastiques et de laïques, établie pour surveiller leur emploi et recevoir les orphelins. Je puis déjà en recueillir soixante, mais il y en a, il y en aura peut-être des milliers...

Ce n'est pas sans une certaine timidité que j'adresse cet appel aux chrétiens de France, mais s'ils ne peuvent nous secourir, ils comprendront, du moins, le sentiment qui dicte ma démarche.

Je suis évêque, c'est-à-dire père, et quoique ceux pour lesquels je plaide ici ne me donnent pas ce titre, je les aime comme mes fils, et je cherche à le leur prouver: heureux, si je ne puis leur communiquer ma foi, d'exercer du moins la charité envers ces pauvres créatures de Dieu.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CHARLES, archevêque d'Alger.

P.-S. Je serais reconnaissant envers les organes de la presse française qui voudraient bien reproduire ma lettre.

Les offrandes peuvent être envoyées directement à l'archevêque d'Alger, ou au secrétaire de l'œuvre des écoles d'Orient, 12, rue du Regard.

Correspondance Parisienne.

Paris, le 6 janvier 1868.

Je puis bien vous transmettre, dès ce soir, le résultat des dernières élections de la Somme et d'Indre-

même moment un valet de chambre.

La reine eut de la peine à cacher sa joie en les voyant paraître.

« Comme je prévoyais, continua-t-elle en s'adressant à Heren, que vous vous plaindriez de la rigueur dont vous venez d'être l'objet sans qu'il y ait de ma faute, j'envoyai chercher votre plus proche parent, le comte Caling, pour avoir en lui un médiateur. — Malheureusement, comte, vous arriviez un peu trop tard, car j'espère que je puis considérer l'affaire comme terminée. »

Ignorant de quoi il était question, Caling regardait tantôt la reine, tantôt son oncle, sans en être plus avancé.

« A propos, comte Caling, reprit la reine prévenant le baron, j'ai à vous saluer de la part d'un homme à qui vous avez failli donner dernièrement un passe-port pour l'autre monde; je veux parler du capitaine Puke. »

A ce nom, Heren fut tout décontenancé, et Caling fronça les sourcils.

« Il me semble, monsieur le comte, que mes compliments ne sont pas les bienvenus, à en juger par votre air fort mécontent; je vous croyais réconciliés; me serais-je trompé? Mais alors, en vérité, je ne comprends pas... »

« Madame, interrompit Caling, Puke et moi nous avons été des amis de jeunesse; je ne le nie pas; mais aujourd'hui tous nos liens sont rompus; le capitaine n'existe plus pour mon cœur. »

« Tous vos liens sont rompus, répéta la reine; qu'est-ce à dire? Edith n'est-elle pas fiancée au capitaine Puke? »

et-Loire. — A Péronne, sur 26,009 votants, M. d'Estournel a obtenu 13,005 voix contre 12,703 données à M. Villemant, candidat officiel.

A Tours, sur 18,540 votants, M. Honssard a eu 10,879 voix contre 7,627 données à M. Gonin, fils.

Ce double résultat est donc à l'avantage de l'opposition, et vous remarquerez que cet avantage a été remporté, grâce au scrutin de ballottage, car il y a quinze jours, les candidats de l'administration réunissaient chacun dans leur circonscription un nombre de voix bien supérieur, et j'ajoute que c'est à l'insuffisance de quelques votes, en faveur du candidat officiel, que, à Péronne même, on a dû recommencer l'épreuve. Il a fallu, en effet, tous les efforts réunis du désistement des uns, des intrigues des autres, de l'accord incroyable, hybride des journaux de l'opposition, pour amener cette pénible victoire. On a vu, et cela se passait cette semaine, le Phare de la Loire, ultra-démocratique, donnant la main à la France centrale une feuille ultra-légitimiste et les feuilles opposantes de Paris, ennemies entre elles par la seule différence de leur couleur tranchée, servaient d'écho et de stimulant à ces polémiques ardentes où la passion a voulu prendre la place de la dignité, où la mauvaise foi peut-être l'emporte sur les manœuvres loyales.

Au sujet de manœuvres des journaux étrangers, eux-mêmes répétaient ces jours derniers qu'à Péronne il s'était passé certains faits qui pourront fort bien être soumis à la juridiction administrative, et qui, en tout état de cause, n'échappent pas à l'examen du Corps législatif.

Je n'insiste donc pas sur un sujet qui ne peut pas complètement satisfaire ceux qui ont emprunté le concours étrange et suspect des organes si divers, si disparates entr'eux; et qui ne se trouvent d'accord qu'au moment même où il faut exercer une pression injuste sur l'opinion publique, et où il faut, quel que soit un candidat, faire quand même une opposition de parti pris. Peut-être y reviendrai-je, s'il y a lieu de vous parler de la polémique qui pourra naître à ce sujet.

Puisque je vous parle d'élections, laissez-moi vous annoncer qu'à Toulon, sur 20 membres du Conseil municipal qu'il s'agissait de nommer, 15 candidats de la liste administrative ont passé, et que 8 candidats opposants ont été élus. Il est vrai de dire que sur ces huit derniers conseillers, l'opinion locale elle-même considère 5 de ces membres comme appartenant aux nuances les plus modérées. Ici les dissidences étaient toutes locales; mais je vous ferai remarquer, comme singularité, que les chefs mêmes de l'opposition sur la liste toulonnaise sont restés sur le carreau.

J'ajouterai à cette lettre que la mention dans le Moniteur officiel de ce matin des récompenses accordées par l'Empereur à l'occasion de l'exposition agricole de Billancourt a produit le plus sympathique effet et vos lecteurs partageront certainement cette impression. Il s'agit de la Croix de la Légion d'Honneur, accordée à des agriculteurs et à divers délégués des corporations ouvrières.

Enfin, je terminerai en vous annonçant qu'aujourd'hui même le Corps législatif discute le projet de loi tendant à accorder un crédit de 3 millions au Ministère de l'intérieur, pour venir en aide aux institutions de bienfaisance.

Pour extrait, A. Layton.

Nouvelles du jour

Le premier bal de la saison, donné hier aux Tuileries, a été splendide. Toutes les notabilités du monde politique, civil et militaire y assistaient. L'Empereur et l'Impératrice ne se sont retirés que vers deux heures du matin. On a dansé presque jusqu'au jour.

Voici le programme des autres fêtes qui seront données aux Tuileries en janvier et février:

- Le 18, grand diner officiel et réception.
Le 22, grand bal.
Le 1er février, grand diner officiel et réception.
Le 5 février, grand bal.
Le 15 février, grand diner officiel et réception.
Le 19 février, grand bal.

Hélène n'avait pas perdu un mot de cet entretien; son cœur avait presque cessé de battre quand elle avait entendu la reine présenter à Caling les salutations de Puke; mais la mention des fiançailles la fit tressaillir convulsivement.

« Fiancés? dit Caling. »

« Comment! vous, son frère, vous ignorez cela? La pauvre Edith n'aura probablement pas osé vous le dire; par bonheur, le baron Heren est en état de vous donner les meilleurs renseignements à ce sujet. — A propos, M. le baron, faites voir à Caling la lettre que vous venez de prendre à Edith. »

« Avez-vous eu connaissance de ces fiançailles, mon oncle? Qu'est-ce que cette lettre? Montrez-la moi. »

« J'avais l'intention d'aller te voir avant de venir ici, répondit Heren. La lettre, la voici; je la trouvai chez Edith en lui-faisant une visite, et je la pris. Lis toi-même, Caling. »

Dès les premières lignes, les traits de Caling se décomposèrent et ses regards s'enflammèrent.

« Qu'est-ce que cela signifie? s'écria-t-il. Ils s'aiment, poursuivit-il avec dépit. Où est Edith? Il faut que je lui parle. Où est-elle? »

« Comte, dit la reine cherchant à le calmer, ayez la bonté de me laisser voir cette lettre. »

Caling la lui remit sans hésitation. Il en avait vu assez, et il n'était pas d'humeur à poursuivre sa lecture.

Une fois qu'elle eut cette lettre entre les mains, la reine respira plus librement et se hâta de la parcourir; mais, au lieu de s'arrêter aux premières lignes, ses regards se portèrent sur les dernières, et elle s'a-

« S'il faut en croire une feuille belge; l'agitation serait grande à Naples. On y prononcerait même le mot de Confédération des provinces de l'Italie, comme si déjà Naples était devenue la capitale du Sud, aussi bien que Florence celle du Nord, et Rome celle du Centre. »

« Mercredi dernier à eu lieu, aux Tuileries, le premier diner de gala auquel étaient invités les membres du Sénat et du Corps législatif. Les soirées intimes de l'Impératrice commenceront la semaine prochaine. »

« Une exposition d'animaux de boucherie et de volailles a eu lieu le 8 janvier à Périgueux. Il a été décerné un prix d'honneur, envoyé par le ministre de l'agriculture. »

« Sous quelques jours paraîtra à la librairie Dentu, une brochure de M. Joncière intitulée: A propos du projet de loi sur la presse. »

« Le bruit court au palais de justice qu'une ordonnance de non-lien sera rendue dans l'affaire des 17 journaux de Paris. Nous en acceptons le bon augure. »

« 140 nouveaux volontaires destinés à l'armée papale, parmi lesquels se trouvent 20 français, 62 suisses et 58 hollandais, se sont embarqués ces jours derniers à Marseille. »

« M. Gérôme vient de terminer un tableau qui reproduit un des épisodes les plus tragiques de l'histoire contemporaine, l'Exécution du maréchal Ney. »

« Une correspondance de Paris nous informe qu'il est beaucoup question, dans le monde officiel, d'une lettre que l'Empereur adresserait au ministre d'Etat pour indiquer quelques mesures propres à alléger les souffrances qui résultent de la crise industrielle et de la cherté des subsistances. »

« Le champ de bataille de Mentana vient d'être acheté par des dames anglaises et américaines, résidant à Rome qui se proposent d'y faire construire un couvent et une église. »

« D'après une correspondance italienne, il y aurait en ce moment un sérieux rapprochement entre le cabinet de Florence et le cabinet des Tuileries. Ce résultat serait dû à lord Clarendon qui vient d'accomplir une mission politique dans la Péninsule. »

« Dans l'entourage du général Dix, on dit que le ministre des Etats-Unis est attendu en avril prochain à New-York. La convention démocrate aurait l'intention de lui offrir la candidature à la présidence. S'il l'acceptait, cela équivaudrait à sa démission de représentant diplomatique. »

« Madame Rosa Bonheur vient d'être nommée membre agrégé de l'Institut d'Anvers. »

« On dit qu'un aide de camp de l'Empereur représentera la France aux funérailles de l'empereur Maximilien. »

« On annonce que Platon-Sanchez, président du tribunal qui condamna l'empereur Maximilien, a été tué par les soldats de son régiment. »

« On écrit de Saint-Petersbourg que la vente du chemin de fer de Moscou est ajournée à un mois. »

« M. Gustave Lambert a fait hier, à la Sorbonne, une conférence sur l'expédition au pôle Nord. »

« Il vient d'être ouvert, à Alger et à Paris, une souscription en faveur des victimes de la famine qui sévit en Algérie. »

percut bientôt qu'elles contenaient des nouvelles qu'il ne fallait pas laisser tomber entre les mains de ses ennemis.

« Comte Caling, oserais-je vous demander la cause de cette haine que vous portez à Puke? Le capitaine n'est-il pas un homme loyal, brave et généreux, un bon camarade et un excellent ami? »

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 413e livraison

Texte: Voyage dans le Soudan occidental (Sénégal, Gambie-Niger), par M. Mage, lieutenant de vaisseau (1863-1866). Texte et dessins inédits. — Quinz-dessins de Tournois, Emile Bayard et Mesnel.

L'Illustration est le premier des journaux illustrés, non-seulement par la date (26e année), mais par l'importance des matières qu'il traite. Lui seul, en effet, parmi les publications analogues, a le droit de faire suivre ses gravures d'un commentaire politique ou d'économie sociale. Lui seul peut offrir, dans un même numéro, non-seulement la chronique, mais l'histoire de la semaine. Cette chronique pourtant, il ne la dédaigne pas. La presse, depuis quelque temps, ne semble plus vivre que d'articles de ce genre; l'Illustration a son Courrier de Paris, qui tient le lecteur au courant de tous les propos de la ville et du théâtre, des choses du salon et des choses du boulevard. — Une revue littéraire donne des appréciations sur les livres nouveaux, depuis le roman à la mode jusqu'aux questions philosophiques à l'ordre du jour. — Les tribunaux occupent une place à part. La nouvelle, le roman, le récit de voyage, les variétés littéraires, artistiques ou scientifiques y coudoient le bulletin politique et la revue de la bourse; car, seule encore, l'Illustration peut offrir à ses lecteurs un résumé financier. En un mot, elle est digne, en tous points, de sa renommée et de son titre, qui est tout un programme: l'Illustration, — journal universel.

Bourse. — L'hésitation s'empare encore du marché. Cependant il ne circule aucune fâcheuse nouvelle; loin de là on répand des bruits conciliants et pacifiques.

Quoiqu'il en soit, la rente perd 2 c.; l'Italien 2 1/2, le Foncier 2.50, le Mobilier 1.25, le Comptoir d'escompte 3.75, la Banque gagne 15 fr.

La fin de la Bourse tend vers la hausse.

Bulletin Vinicole

Marseille, 7 janvier. — Vin rouge, colonies françaises, la bordelaise 87 à 65 fr. l'hect.; Bourbon, Maurice, New-Orléans, 68 à 80; Californie et Australie, 75 à 85; façon Porto, 200 à 230 la pipe portugaise; Burgundy-Port, 85 à 95 fr. le quart de 132 litres; façon Catalogne, 110 la pipe catalane.

Vin rouge ordinaire, 19 fr l'hect. Vinaigre, 16 fr. l'hect.

Orléans, 6 janvier 1868. — Cote officielle: Vinaigre nouveau, de vin nouveau, logé, l'hect., 23 à 24 fr. Vinaigre nouveau, de vin vieux, logé, l'hect., 23 à 26 fr.

Vinaigre vieux, de vin, logé, l'hect., 30 à 40 fr. Vin rouge de pays, le poinçon nouveau clair de 65 à 80 fr.

Puligny (Côte-d'Or), 6 janvier. Vins fins rouges 1864 et 1865, Chassagne et Santenay, pinceau pur, bonnes cuvées non classées, 225 à 280 fr les 228 litres, avec fût.

Redessan (Gard), à un kilomètre de la gare de Manduel-Redessan, 6 janvier. — Vaste vignoble, l'un des plus importants et des plus renommés du Gard, situé sur un sol entièrement caillouteux, produisant des vins très-bons et très-estimés par le commerce, et qui supportent bien le transport et les chaleurs de l'été.

Tout près de Redessan sont situés les coteaux de Lédénon, produisant des vins de montagne qui figurent au premier rang parmi les meilleurs vins du Gard. Les prix actuels chez les propriétaires vigneron, futaille, commission et port en gare non compris, sont comme suit:

Vin nouveau 1er choix, forte couleur, 20 fr. l'hect. — 2e — belle couleur, 18 — — 3e — — — 16 à 18 — Vins des coteaux de Lédénon, 25 à 26 fr. l'hect.

Rochefort (Charente Inférieure), 6 janvier. Les vins se paient au vignoble: Rouge haute Saintonge 210 — Basse — 200 — Blancs haute — 120 — basse — 90

par 912 litres, de premier achat, logement, frais et commission en sus.

St-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), 6 janvier. Vin rouge vieux, 13 fr.; nouveau, 23 fr. Vin blanc, 13 fr. 50. Vinaigre, 30 fr.

St-Laurent-de-Castelnau (Dordogne), 6 janvier. — Depuis nos derniers avis le mouvement a continué dans notre vignoble. A l'heure qu'il est, il reste peu de joli vin disponible. Le prix de 300 fr. du tonneau s'est maintenu. Quelques chais bourgeois ont même obtenu 320 fr. du tonneau.

Voici les cours de nos vins de 2e et 3e choix, 1867: Moyenne couleur, 210 fr.; Petite couleur, 260 fr. le tonneau logé. (Extrait du Moniteur Vinicole).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates from 12 to 18 and corresponding events like 'se Césarie', 'Oct. de l'Épiph.', 's Hilaire', 's Paul et s M. Grézels, Figeac'.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de décembre.

Table with 2 columns: Item, Price. Items include Froment, Mais, Légumes secs, Pommes de terre, Avoine, Vin, Foin naturel/artificiel, Volaille, Viande de bœuf, vif, Viande de veau, id. de mouton, id. de porc, Bois, Charbon de bois.

Conseil Général.

Suite de la séance.

Tarif de rachat des prestations. — Sur le rapport du même membre, le Conseil fixe le tarif du rachat de la prestation de la manière suivante:

Table with 2 columns: Item, Price. Items include Journée d'homme, de cheval, de bœuf, vache ou mulet, de voiture et de charrette.

Maison de refuge et de miséricorde de Cahors. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil, avant de statuer sur la proposition qui lui avait été faite d'accorder une subvention de 5,000 fr. à la Maison de Miséricorde et de Refuge de M^{me} veuve Fournié,

avait chargé trois de ses membres de visiter cet établissement pour en constater la tenue et la situation financière. Un des membres de cette commission dit que la tenue de cette maison est des plus satisfaisantes; que la vérification qu'ils avaient faite de ses ressources et de ses charges leur avait démontré que la subvention demandée était indispensable, pour que les personnes qui sont à la tête de cette œuvre pussent la continuer. Après avoir reçu ces renseignements, le Conseil alloue la subvention de 5,000 fr., proposée par M. le Préfet, et qui sera inscrite au sous-chapitre 8, art. 12.

Chemin de fer. — Station de Floirac. — Vœu. — La commune de Floirac sollicite depuis longtemps l'établissement dans cette localité, d'une station sur le chemin de fer d'Orléans, de Périgueux au Lot, près la maison de garde n° 109. Cet établissement, qui est aussi réclamé par toutes les communes qui se trouvent situées sur la rive gauche de la Dordogne, est d'autant plus utile que le chemin d'intérêt commun qui doit relier ces communes avec Floirac, est au moment d'être terminé. Dans le cas où la Compagnie ne croirait pas devoir établir cette station, la commune demanderait que la garde-barrière fût prévenue des retards des convois, afin que le public ne stationnât pas des heures entières, ainsi que cela est arrivé plusieurs fois et notamment le 20 du mois d'août.

Le Conseil général, prenant en considération les motifs invoqués par la commune de Floirac, à l'appui du vœu qu'elle a formulé, demande qu'il y soit donné satisfaction le plus tôt possible.

Chemin de fer. — Station à Flaujac. — Vœu. — Dans ses précédentes sessions, le Conseil général a plusieurs fois émis le vœu qu'il fût établi une station de chemin de fer à Flaujac, entre Gramat et Assier; satisfaction n'ayant pas été donnée encore à ce vœu, malgré l'insistance de l'Assemblée départementale et l'utilité de cette mesure, qui intéresse un grand nombre de populations, elle le renouvelle aujourd'hui; et dans le cas où la Compagnie ne croirait pas devoir l'accueillir, elle exprime le désir qu'il soit du moins établi, le plus tôt possible à Flaujac, un lieu d'arrêt de quelques minutes, pour que les voyageurs puissent entrer dans les wagons, ainsi que cela se pratique sur plusieurs lignes de chemin de fer.

Palais de Justice. — Logement du Président de la Cour d'Assises. — Degradations. — Des dégradations, sont survenues au logement du Président de la Cour d'Assises, situé à l'étage supérieur du palais de justice de Cahors. Il y a peu de jours, la violence d'un ouragan a enlevé et détaché un assez grand nombre d'ardoises, déchiré et dessoudé les deux arrières de la croupe; les eaux pluviales ont pénétré dans le bâtiment et causé de notables dégradations à la salle à manger et au salon de compagnie de cet appartement. Pour réparer les dommages qui viennent d'être signalés, M. l'Architecte a dressé un devis s'élevant à 820 fr., en y comprenant la somme à valoir. La commission, qui a eu à examiner cette demande, a reconnu la nécessité des réparations proposées par M. l'Architecte, et elle propose, par l'organe de son rapporteur, d'allouer le crédit demandé pour les exécuter. Cette proposition est accueillie par le Conseil, qui décide que la somme de 820 fr. sera prélevée sur celle de 8,301 fr. 66 c., réservée sur les fonds généraux de l'entreprise, pour faire face, s'il y a lieu, aux réclamations faites par le Sr Bernau, adjudicataire des travaux de construction du palais de justice et en ce moment soumises au Conseil d'Etat; il demeure convenu que si la somme restante était insuffisante, le Conseil général aurait à la compléter. La séance est levée.

Séance du 31 août 1867.

M. le Préfet assiste à la séance. Départ de S. Ex. M. le maréchal Canrobert. — Présidence de M. Deltheil. — En l'absence de S. Ex. le Maréchal Canrobert, rappelé à Paris par les exigences de son commandement, M. Deltheil, vice-président, occupe le fauteuil de la présidence.

Contributions directes. — Répartition. — Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation, le Conseil général, sur le rapport d'un membre de la commission des finances, procède au répartition des contingents des contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres, attribuées au département par la loi du 31 juillet dernier, entre les trois arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon, conformément aux propositions de M. le directeur des contributions directes.

Vote des centimes additionnels. — Il vote ensuite les centimes additionnels afférents aux divers services, dans la proportion et l'ordre indiqués dans le rapport de M. le Préfet, dont il lui est donné connaissance.

Fonds de secours. — Vœu. — A cette occasion, le Conseil émet le vœu qu'il soit attribué au département la plus large part possible dans la répartition du fonds de secours destiné à venir en aide aux départements pauvres. M. le Préfet s'associe à ce vœu.

Contributions directes. — Retraite de M. Mongré-dien. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des contributions directes, dans laquelle ce fonctionnaire, à la veille de prendre sa retraite, fait ses adieux au Conseil et le remercie de la confiance dont il l'a toujours honoré.

Le Conseil s'impressionne des sentiments exprimés par M. le Directeur des contributions directes, et prie M. le Préfet de lui transmettre le témoignage de ses sympathies.

Budget. — Sous-chapitre 2. — Un membre de la commission des travaux publics, chargé de rendre compte au Conseil de l'examen qu'elle a fait du sous-chapitre 2, relatif aux grosses réparations des propriétés départementales, propose d'allouer les crédits inscrits à ce sous-chapitre, sauf les articles relatifs aux prisons de Cahors et de Gourdon. Il élève toutefois de 5,150 fr. à 5,450 fr. les crédits demandés pour la réparation des salles des divers services administratifs. En ce qui concerne les réparations à faire à l'hôtel de la sous-préfecture de Gourdon, il dit que, vu l'importance et l'urgence de celles que nécessite l'état de cet édifice, la commission n'avait pas trouvé que la première allocation de 2,000 fr. demandée dans cet objet fût suffisante, et qu'elle proposait de l'élever à 6,000 fr. Pour élever cette allocation à ce chiffre, on prendrait ce qui serait nécessaire pour la compléter sur le crédit de 4,000 fr. Comme cette somme serait insuffisante pour faire à la maison d'arrêt de Gourdon les réparations même les plus urgentes, la commission serait d'avis de ne pas disposer de cette somme et d'ajourner ces réparations jusqu'à ce que les ressources du département permettraient d'inscrire au budget une somme assez importante pour faire cette restauration d'une ma-

nière convenable, moment que tout fait présumer devoir ne pas se faire attendre longtemps. M. le Préfet fait des objections à cet ajournement; il dit que sur les observations qu'il fit au Conseil à la dernière session, qui sont consignées au procès-verbal et qu'il remet sous ses yeux, le Conseil reconnut l'urgence qu'il y avait à réparer ces prisons; que les abus qu'il signala dans cette circonstance, auxquels donnait lieu l'état de ces prisons existaient encore; qu'il serait urgent d'y remédier, et il insiste sur la convenance de ne pas ajourner ces travaux, la sécurité publique pouvant être engagée ainsi que sa propre responsabilité. M. le Rapporteur répond que la commission reconnaissait l'urgence qu'il y avait à faire ces réparations, que si elle proposait de les ajourner, ce n'était pas pour longtemps, car il était probable qu'en 1868 les ressources du département permettraient d'y consacrer un crédit plus important que celui qui pourrait y être affecté cette année. M. le Préfet prend acte de ces explications. Les propositions de la commission sont adoptées.

La commission est aussi d'avis qu'il n'y a pas lieu d'inscrire à l'art. 4 la somme de 550 fr. qui serait affectée à la réfection des cellules de la prison de Cahors. M. le Préfet expose les convenances de toute nature de cette réfection, dans le but d'éviter tout moyen de suicide de la part des détenus déposés provisoirement dans ces cellules. — Le Conseil adopte l'avis de la commission.

(La suite au prochain numéro).

Sur la proposition du Préfet, Son Exc. M. le Ministre des Finances vient d'accorder, à titre de supplément, des secours aux personnes désignées ci-après, savoir:

- M^{mes} Bierson, veuve de l'ex-percepteur de Géalou..... 50f
Cassagnade, veuve de l'ex-percepteur de St-Martin-de-Vers.. 50
Célières, veuve de l'ex-percepteur de Cajarc..... 50
Ranc, id. de Pradines. 50
MM. Bru, ex-percepteur de Cajarc.... 100
Soulaacroix, id. d'Uzech..... 100

Le Recueil de Actes administratifs de la Préfecture, N° 40, contient l'arrêté fixant les jours de la vérification périodique des Poids et Mesures, en 1868, savoir:

Arrondissement de Cahors.

Cahors, du 1er janvier au 28 février. — Mercuès, le 2 avril. — Espère, le 2 avril. — Catus, du 3 au 5 avril. — Prayssac, le 7 avril. — Puy-l'Évêque, du 8 au 10 avril. — L'Hospitalet, le 11 avril. — Perno, le 11 avril. — St-Paul-Labouffie, le 12 avril. — Flaugnac, le 12 avril. — Castelnaud, du 14 au 16 avril. — Montcuq, du 17 au 19 avril. — Cezac, le 19 avril. — Ste-Alauzie, le 21 avril. — Rassiels, le 21 avril. — Flaugnac, le 22 avril. — Laburgade, le 22 avril. — Aujols, le 23 avril. — Cremps, le 23 avril. — Esclauzels, le 24 avril. — Bergant, le 24 avril. — Bouziès, le 24 avril. — St-Cirq-Lapopie, le 25 avril. — Crégois, le 26 avril. — St-Martin-Labouval, le 26 avril. — Calvignac, le 28 avril. — Cenevières, le 28 avril. — Laramière, le 29 avril. — Promilhanes, le 29 avril. — Concots, le 30 avril. — Arcambal, le 2 mai. — Lugagnac, le 2 mai. — Limogne, du 3 au 4 mai. — Vidailles, le 5 mai. — Beauregard, le 5 mai. — Saillac, le 6 mai. — Varaire, le 6 mai. — Bach, le 7 mai. — Escamps, le 7 mai. — Vaylats, le 8 mai. — Belmont, le 9 mai. — Belfort, le 9 mai. — Mondoumerc, le 11 mai. — Fontanes, le 12 mai. — Labbenque, du 13 au 14 mai. — Cieurac, le 15 mai. — Le Montat, le 15 mai. — Vers, le 16 mai. — St-Géry, le 17 mai. — Cabrereis, le 19 mai. — Sauliac, le 20 mai. — Orniac, le 20 mai. — Blars, le 21 mai. — Sennillac, le 21 mai. — Lentillac, le 22 mai. — Sabadel, le 22 mai. — Lauzès, le 23 mai. — St-Cernin, le 24 mai. — St-Martin-de-Vers, le 26 mai. — Cras, le 27 mai. — Nadillac, le 27 mai. — Cours, le 28 mai. — Valroufié, le 28 mai. — Larroque-des-Arcs, le 29 mai. — Pradines, le 30 mai. — Labastide-Marnhac, le 31 mai. — Luzech, du 4 au 6 juin

Arrondissement de Figeac.

Figeac, du 4er au 20 mars. — Lacapelle-Marival, du 23 au 24 mars. — St-Céré, du 25 au 28 mars. — Bédouer, le 30 mars. — Foycelles, le 30 mars. — Frontenac, le 31 mars. — St-Pierre-Toirac, le 31 mars. — Laroque-Toirac, le 31 mars. — Montbrun, le 1er avril. — Cadrieu, le 1er avril. — Cajarc, du 2 au 3 avril. — Larnagol, le 4 avril. — St-Jean-de-Laur, le 4 avril. — Puyjourdes, le 4 avril. — St-Chels, le 6 avril. — Gréalou, le 6 avril. — Carayac, le 6 avril. — Capdenac, le 8 avril. — Lunan, le 8 avril. — St-Félix, le 8 avril. — Felzins, le 13 avril. — Lentillac, le 13 avril. — Cuzac, le 14 avril. — Montredon, le 14 avril. — St-Perdoux, le 16 avril. — Viazac, le 16 avril. — Prendeignes, le 17 avril. — Linac, le 17 avril. — Bagnac, le 18 avril. — Planioles, le 24 avril. — Cardaillac, le 24 avril. — Camburat, le 24 avril. — Fourmagnac, le 24 avril. — Fons, le 22 avril. — Reyreignes, le 23 avril. — Issepts, le 23 avril. — Livernon, le 24 avril. — Assier, le 24 avril. — Grèzes, le 25 avril. — Cambes, le 25 avril. — Lissac, le 27 avril. — Camboulit, le 27 avril. — Bousac, le 28 avril. — Corn, le 28 avril. — Ste-Eulalie, le 29 avril. — Brengues, le 29 avril. — St-Sulpice, le 30 avril. — Marciac, le 30 avril. — Espédaillac, le 4 mai. — Quissac, le 4 mai. — Reilhac, le 5 mai. — Durban, le 5 mai. — Flaujac, le 5 mai. — St-Simon, le 6 mai. — Sonac, le 6 mai.

Arrondissement de Gourdon.

Gourdon, du 1er au 15 janvier. — Payrignac, le 16 janvier. — Milhae, le 16 janvier. — Fajoles, le 17 janvier. — Nozac, le 17 janvier. — St-Clair, le 18 janvier. — Soullaguet, le 18 janvier. — Le Vigan, le 20 janvier. — St-Projet, le 20 janvier. — Reilhaguet, le 21 janvier. — Payrac, le 22 janvier. — Calès, le 23 janvier. — Lacave, le 23 janvier. — Loupiac, le 24 janvier. — Lanzac, le 24 janvier. — Pinsac, le 24 janvier. — le Roc, le 25 janvier. — Masclat, le 25 janvier. — Lamothe-Fénélon, le 25 janvier. — Gramat, du 3 au 5 février. — Souillac, du 6 au 8 février. — Lachapelle-Auzac, le 8 février. — Baladon, le 10 février. — Cuzance, le 10 février. — Gignac, le 11 février. — Cressensac, le 11 février. — Sarrazac, le 12 février. — Cavagnac, le 12 février.

— Strenquels, le 13 février. — Cazillac, le 13 février. — Condat, le 14 février. — St-Michel-de-Ban., le 14 février. — St-Denis, le 17 février. — Vayrac, le 18 février. — Bétaille, le 19 février. — Carennac, le 19 février. — Martel, du 20 au 22 février. — Floirac, le 22 février. — Montvalent, le 24 février. — Creysse, le 24 février. — Meyronné, le 25 février. — St-Sozy, le 25 février. — Salviac, du 15 au 20 mars. — St-Germain du 21 au 23 mars. — Frayssinet-le-G., du 24 au 25 mars. — Labastide-Murat, du 26 au 31 mars.

Par décision du 6 janvier courant, S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, a accordé un secours de 100 francs à M. Capmas, ancien commissaire de police.

Nous sommes informés qu'il est dans les intentions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans d'affecter une somme de sept millions, en 1868, sur la ligne de Cahors à Libos.

Le jugement d'expropriation des terrains à acquérir vient d'être rendu. Il a été publié le 8 janvier dans le Journal du Lot.

M. Houssiaux, Inspecteur des Contributions directes, Cahors, a été élevé à la 1re classe de son grade.

Le dégel de Jeudi soir avait commencé à fondre la neige, mais le froid redoublant vendredi et samedi, cette neige c'est fortement gelée et la circulation est devenue partout difficile. Présentement le verglas couvre les rues et les routes. Ce qu'explique le retard considérable que nous éprouvons tous les jours dans la remise du Courrier de Paris.

Samedi 9 heures matin, le thermomètre marque 7 degrés centigrade au dessous de zéro.

On enregistre tous les jours de nouveaux accidents causés par le verglas. Ce matin, encore, une femme s'est cassée une jambe par suite d'une chute dans une rue de la ville.

On sait qu'aux termes de la loi sur la chasse, il est défendu sous peine d'amende de chasser par les temps de neige. Or, les bois, les plaines et les vallées étant depuis plusieurs jours couverts d'une épaisse couche de neige, il en résulte que la chasse n'a plus lieu.

Le monde spéculateur s'occupe beaucoup des obligations mexicaines qui ont vu une hausse marquée depuis quelques jours; le principe de l'indemnité est admis mais non le quantum.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain dimanche: Mademoiselle de La Faille, grand drame en 7 actes et 2 parties. Embrassons-nous Folleville, vaudeville en un acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Table with 2 columns: Date, Event. Includes Janv. 8 Roucnnières (Georges), quai Ségur. 10 Soulié (Guillemette), rue Impériale. 10 Sébal (Marie-Louise), aux Badernes. 10 Pouzol (Jules), rue du Château. 8 Tardieu (Pierre), et Pellet (Marie-Thrèse). 9 Andrieu (Jean), et Gervais-Rose. 8 Dellard (Marie-Anne), 86 ans, rue Impériale. 8 Pradère (Anna), 2 mois, faubourg Labarre. 9 Rigambert (Jeanne-Marie-Antoinette), 7 jours, boulevard Nord. 9 Rivière (Marie-Anne), aubergiste, 73 ans, rue St Maurice. 9 Enfant du sexe féminin, présenté sans vie des époux Gibert et Molinié. Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Tirages du 21 décembre 1867. Obligations foncières 3 et 4 p. 0/0 (1853). Le N° 118, 196 gagne: 100,000 fr. — Le N° 110, 443: 50,000 fr. — Le N° 180, 046: 40,000 fr. — Le N° 101, 867: 30,000 fr. — Le N° 63, 514: 20,000 fr. — Le N° 44, 618: 10,000 fr. — Les N°s 188, 033, 131 684, 71 336, 116, 3 1/4, 136 631, 13 770, 35 108, 192 261, chacun 5,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 4 p. 0/0 (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries: 5, 136.

Excellents conseils. — Sous ce titre: La neige et les petits oiseaux, l'infatigable savant M. Victor Châtel adresse aux cultivateurs un appel qui méritait d'être entendu.

Il les adjure de respecter et même de protéger et de nourrir les petits oiseaux qui vont chercher asile devant les portes des maisons, des granges et des étables, sous les chartils et sur les fumiers, où ils détruisent d'innombrables quantités de graines nuisibles.

Dieu a créé les oiseaux pour protéger les moissons, les légumes, les arbres, les fruits contre les ravages des insectes. Chaque oiseau mort, ce sont des millions d'insectes sauvés, et les millions d'insectes amènent la famine.

La disette de 1853 a été causée par de petits moucheron jaunes, les « cecidomyes du froment. »

Ces moucheron apparaissent pendant une soirée de printemps; ils voltigent par millions sur les blés, s'abattent sur les épis en fleur et déposent par milliards leurs œufs imperceptibles. De chaque œuf sort un ver presque invisible qui, après avoir sucé la sève du blé, sort de l'épi et s'enfonce en terre, pour en sortir au printemps suivant à l'état d'insecte parfait.

Quand le moucheron jaune s'abat sur les blés, il détruit la moitié des récoltes.

L'homme est impuissant contre le moucheron jaune qui détruit le blé.

L'homme est impuissant contre les chenilles, les charançons, le *daucus oleæ*, qui détruisent les grains, les pommes, les

olives, les fleurs des jardins, les fruits des vergers.

L'homme est impuissant contre le *negril* qui détruit la luzerne, contre les petits coleoptères qui détruisent le colza, contre la pyrale et le coupe-bourgeon qui détruisent le chou et la betterave, contre le hanneton et le ver blanc, qui détruisent tout.

L'oiseau seul peut arrêter la reproduction indéfinie de l'insecte.

Celui qui protège l'oiseau travaille à écarter la famine.

Celui qui tue un petit oiseau contribue à rendre le pain cher.

Ces conseils, bons en temps de neige, sont excellents à toutes les époques de l'année.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :
1^o *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2^o *Traité d'épuisement prématuré*, 4^e édition, 650 pages.

3^o *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

AFFECTIONS DE POITRINE,

Les expériences comparatives faites dans hôpitaux de Paris constatent que le STROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pec-

toraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infallible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique.

Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

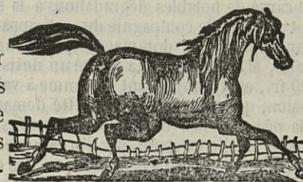
MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon. Venez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures



veront chez lui, Postes aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ECONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT. Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sûr qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU Dr CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU Dr BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne ; Labastide-Murat, Doumer.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE UN ETUDE D'AVOUE

Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot). S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

GUERRE ! GUERRE !

au préjugé et à la routine. Nous offrons : 1^o aux malades des preuves sérieuses, 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.



CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanéo-électrique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. Dépositaires généraux : R. BARLERIN et C^e, à Tarare (Rhône) ; PARIS, 10, galerie Vivienne ; LYON, 114, quai Pierre-Scize. Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS. CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS. GUÉRISON ASSURÉE SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE. Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc. Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE, A CAHORS, Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos, A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

La Ouate ANTI-RHUMATISMALE

du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge. En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.